

RAPPORT N° 105

AU CONSEIL COMMUNAL

Réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Sacha Soldini et consorts, du 18 septembre 2012, intitulé "Pour la création d'un poste de conducteur de chien au sein de la Police communale de Nyon"

Déléguée municipale : Madame Elisabeth Ruey-Ray

Nyon, le 15 avril 2013

NYON · RAPPORT N° 105 AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du 25 mars 2013, la Municipalité a décidé de répondre favorablement au postulat de M. Soldini et consorts en optant pour la création d'une brigade canine au sein du corps de police de Nyon. Le projet, élaboré par le Service de police, va même au-delà de ce que demande le postulat puisque la future brigade comprendra deux conducteurs et deux chiens.

Les principales raisons qui ont conduit la Municipalité à accepter ce nouvel investissement dans le domaine de la sécurité sont les suivantes :

La Ville de Nyon, de façon ponctuelle et au même titre que de nombreuses communes citadines du canton de Vaud, est touchée par une augmentation des vols avec effractions de villas, d'appartements ou de locaux commerciaux. Pour les auteurs qui fuient à pied, la présence rapide d'un conducteur de chien avec son animal augmente les chances d'interpellation en cas de délits. Actuellement et concrètement, dans ce genre de cas, la police communale de Nyon doit faire appel à un conducteur de chien de la gendarmerie qui se déplace sur notre Commune. Son délai d'intervention peut fortement varier en fonction de sa position géographique dans le canton, mais il sera au minimum de 15 à 20 minutes. Ce laps de temps est considérable lorsqu'il s'agit d'urgences et réduit fortement les chances de succès d'interpeller le coupable.

Un autre sujet d'actualité est la lutte contre le trafic de produits stupéfiants en ville de Nyon. La présence d'une unité canine permettra à la police communale de Nyon de lutter plus efficacement contre ce fléau. L'engagement de l'animal dans la recherche de produits stupéfiants, dans les parcs publics ou tous les endroits répertoriés comme susceptibles d'être des endroits d'accroche pour des dealers, sera de nature à fortement réduire l'attractivité de la Ville de Nyon pour ces derniers. En effet, ces trafiquants prennent comme habitude de cacher leur drogue dans des endroits inimaginables, inaccessibles et le plus souvent sous terre. Le chien formé repère facilement les molécules se dégageant de ces produits, ceci grâce à un entraînement adéquat.

La formation d'un ou de plusieurs conducteurs de chiens sera également un grand atout pour la pacification d'une foule hostile à la police ou pour montrer une présence préventive et dissuasive au moment de la fermeture des établissements nocturnes, lorsque les noctambules sont avinés et plus enclins à déclencher des bagarres. La pacification d'une foule hostile par un canidé réduit le risque de blessure pour les collaborateurs. L'expérience a déjà montré que la présence d'un tel animal s'est avérée bénéfique dans ce genre de situation.

Enfin, le flair d'un chien augmente considérablement les chances de succès d'une opération de recherches de personnes disparues. Le corps de police de Nyon est ponctuellement appelé pour des mises en fuite de l'hôpital psychiatrique de Prangins ou de la clinique de la Métairie. Il arrive malheureusement que ces personnes dépressives passent à l'acte ultime et l'engagement d'un chien pour une quête d'homme pourrait éviter ce genre de situation dramatique. Il s'agit également quelques fois de personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer qui quittent ces établissements. Le même processus s'appliquera pour la recherche de ces personnes.

Le conducteur de chien et son animal seront également engagés dans des patrouilles pédestres au centre-ville, de nuit comme de jour. Il est indéniable que le capital de sympathie vis-à-vis de ce binôme n'est plus à démontrer pour une bonne partie de la population. Par l'intermédiaire de son chien, l'accessibilité du policier est renforcée, donnant ainsi une meilleure image de marque de notre corporation qui offre une véritable proximité police-population.

Options et coûts

La Municipalité propose l'acquisition de deux chiens ceci principalement en raison de la durée de formation de l'animal qui est de deux ans. Avec un seul chien, en cas de maladie grave de ce dernier, l'engagement opérationnel d'un canidé formé pourrait être reporté d'un, voire de deux ans. Avec l'achat de deux chiens, le risque de se trouver sans animal engageable est moindre. Reste que pour une question d'organisation et de motivation, il est plus stimulant de travailler avec un autre conducteur lors des entraînements hors service, afin d'accroître la performance du team.

Le financement de base pour débiter une brigade canine de deux unités se monte à CHF 28'000.-. Ce montant sera pris sur le budget 2013 du Service de police. Il comprend l'acquisition des animaux, le matériel pour ceux-ci (harnais - laisse - coussin à mordre - boudin avec poignées - protège-pattes - caisse pour le véhicule - écuelles). Une indemnité journalière pour le chien de service est également versée. Le maître chien doit également pouvoir disposer de matériel en adéquation avec cette activité particulière (pantalon - veste - gilet - T-shirt - veste polaire, le tout pour les entraînements). Les cours de formation "jeunes chiots" sur deux ans sont également pris en charge par la Ville de Nyon.

La charge d'exploitation annuelle par chien se montera, dès 2014, à CHF 8'700.-.

En conclusion, la Municipalité remercie M. Sacha Soldini et le Conseil communal de lui donner l'occasion de doter le service de police d'un moyen supplémentaire et nécessaire pour traiter la problématique du deal et assurer la sécurité en Ville de Nyon.

NYON · RAPPORT N° 105 AU CONSEIL COMMUNAL

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le rapport municipal N° 105 concernant la réponse au postulat du 18 septembre 2012, intitulé "Pour la création d'un poste de conducteur de chien au sein de la Police communale de Nyon",
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide:** d'accepter le rapport municipal N° 105 concernant la réponse au postulat du 18 septembre 2012, intitulé "Pour la création d'un poste de conducteur de chien au sein de la Police communale de Nyon",

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 15 avril 2013 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

Christian Gobat

Annexes

- Postulat du 18 septembre 2012 intitulé "Pour la création d'un poste de conducteur de chien au sein de la Police communale de Nyon"

1^{ère} séance de la commission

Municipale déléguée	Mme Elisabeth Ruey-Ray
Date	Mercredi 29 mai 2013 à 19h15
Lieu	Ferme du Manoir – Salle de conférence N° 2

Postulat pour la création d'un poste de conducteur de chien au sein de la Police Municipale de Nyon

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La ville de Nyon fait face depuis plusieurs années à un accroissement considérable du trafic de stupéfiants sur son territoire.

Des opérations visant à endiguer ce phénomène sont menées régulièrement par notre Police Municipale ainsi que par la Gendarmerie Vaudoise qui engage certaines fois leur Brigade Canine pour mener ces contrôles.

Les avantages de l'utilisation de chiens lors de ces missions sont multiples. Non seulement dissuasifs, ils permettent de gagner un temps considérable lors de la recherche de produits stupéfiants que les vendeurs cachent dans les alentours de leur « place de travail ».

Une fois trouvées, ces substances sont immédiatement saisies et détruites. Un procédé rapide et efficace permettant de casser le business de certains dealers.

Outre les problèmes liés à la drogue, la Municipalité a également montré sa volonté de lutter contre les incivilités en général ; l'acquisition d'un chien serait un appui non négligeable pour la police lorsqu'il s'agit de calmer toutes sortes d'échauffourées, en cas de rixes par exemple, mais également pour des missions de recherche d'individu.

La Police de Nyon, par le passé était pourvue d'un conducteur de chien, mais malheureusement, l'animal est décédé depuis.

Des communes vaudoises comme Lausanne, Morges et Yverdon ont des maîtres-chiens au sein de leur corps.

En conclusion, les signataires de ce postulat demandent à la Municipalité de tout mettre en œuvre afin de disposer à terme d'un conducteur de chien au sein de la Police Municipale de Nyon afin d'acquérir une autonomie supplémentaire lors de missions nécessitant l'intervention d'une brigade canine.

Nyon, le 18 septembre 2012

Faraut-Linares Roxane PLR

Lugeon David PS

Vogel David Vert'Lib

Soldini Sacha (Rédacteur) UDC